

23 mai 2008 -13:42

Appartient à [Conseil des ministres du 23 mai 2008 - Deuxième partie](#)

Projet 600

Financement du Projet 600 pour la formation des infirmiers

Financement du Projet 600 pour la formation des infirmiers

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le redémarrage du Projet 600 pour l'année scolaire 2008-2009, tant en ce qui concerne le secteur public que le secteur privé.

Le Projet 600 permet aux aides-soignants qui n'ont pas le diplôme d'infirmier de suivre une formation pour l'obtenir tout en conservant leur rémunération. Il a été mis sur pied en 2000 dans le cadre de l'accord du non-marchand pour pallier le manque d'infirmiers.

En ce qui concerne le secteur public, le Fonds Maribel social ONSSAPL financera, grâce au solde des moyens non-récurrents (11.145.924,24 euros) et au moyens récupérés sur 2004, 163 nouvelles places du Projet 600 et en assurera le suivi jusqu'au terme de la formation (3 ans).

Le financement des emplois de remplacement de nouveaux candidats infirmiers à partir de l'année scolaire 2009-2010 sera examiné lors de la confection du budget 2009.

Le Conseil des ministres a également marqué son accord sur le démarrage de 200 nouvelles places dans le secteur privé pour une formation de 3 ans. Cela nécessite un financement de 19.444.770,33 euros à répartir sur 4 ans auquel s'ajoute un coût unique pour la sélection de 100.000 euros.

Le Fonds intersectoriel des soins de santé (FINSS) a proposé de préfinancer le début de l'année scolaire sur les réserves des engagements existants. Une partie du coût (sur 3 ans) sera financée via les moyens non utilisés 2007-2008 du volet Jeunes du Pacte des générations, sous le projet Sécurité dans les hôpitaux et du personnel de pédiatrie (6.914.600 euros) et le restant des moyens du FINSS (624.451.98 euros).

Le gouvernement a invité le FINSS et le Fonds Maribel social à réfléchir avec lui à des pistes de financement pour les autres années scolaires et à la poursuite structurelle du Projet 600 en 2009-2010. Le Conseil des ministres évaluera ces pistes lors de la confection du budget 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>